

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 4-363-1927 promulguant le décret du 4 janvier 1927 portant modification à l'article 10 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

n° 4-363-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
1 février 1927

Numéro JO  
n° 363 du 01/02/1927

Date du numéro  
1 février 1927

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtes et les conditions dans lesquelles ces lois, décret et arrêtes deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 4 janvier 1927, portant modification à l'article 10 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— promulgué dans la colonie le décret du 4 janvier 1927 portant modification à l'article 10 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrête sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin est, et inséré au Journal officiel de la colonie.

**TEILLER.**